



Saison 2014-2015



Sommaire

- Le mot du président.....Page 2
- Le mot du secrétaire.....Page 5
- Comité directeur de l'association.....Page 7
- Le Stand de tirPage 7
- La licence de tirPage 8
- Le carnet de tir.....Page 9
- Le registre de TirPage 11
- Le cahier de présence Page 11
- Règlement intérieur Page 11
- La feuille verte Page 11
- contacts Page 13
- Remerciements Page 13



Le mot du Président

Chers sociétaires,

la disparition en aout 2014 d'André Perge , président de notre association de 1996 à 2010 a marqué cette saison. C'est grâce à son travail acharné et son dévouement que notre club est agréé Fédération Française de Tir.



Je lui ai longuement rendu hommage lors de notre dernière assemblée générale, mais à mon goût pas assez à la hauteur de son engagement. Tous ceux qui l'ont connu seront d'accord avec moi. Je lui dédie cette rubrique.

Le bilan moral de la saison passée a été correct, la fréquentation a été bonne voire soutenue tous les week-end, et les tirs en cours de semaine ont été nombreux. De plus, le fait d'avoir mis en place une amende conséquente en cas de permanence non tenue, toutes les permanences ont pu avoir lieu.

Le bilan financier est comme de coutume moyen, les comptes ont été juste équilibrés suite aux nombreux achats de matériel et munitions, le concours gros calibre a été à peine rentable mais le concours .22Lr a été correctement bénéficiaire.

Si vous désirez aider le club pendant ces concours, ne serait-ce que une heure ou deux pour s'occuper de la buvette, de la fosse de tir ou des inscriptions, cela nous aiderait énormément.

Même si vous n'êtes pas intéressés par la compétition, ne venir tirer qu'une série ou même ne passer que pour voir le déroulement du concours ferait plaisir aux bénévoles de ces évènements.



Nous avons doré et déjà acheté une nouvelle carabine .308 de marque Marlin avec canon lourd , lunette et bipied à un prix très intéressant, pour compléter et renouveler notre parc de carabines. Nous avons vendu une carabine calibre .243 avec dioptré qui n'était plus du tout utilisée pour pratiquement le prix (70%) de cette nouvelle carabine. Pour info, lors du dernier concours gros calibre, de nombreuses séries étaient incomplètes car la majorité des tireurs voulaient tirer avec notre Sabatti 308 Winchester!!

Le fait d'avoir demandé aux sociétaires de reprendre les licences le plus tôt possible a été bénéfique , nous savons doré et déjà que toutes les personnes inscrites pour les permanences ont leur licence à jour et validées.

Concernant le sanglier courant, nous vous rappelons qu'un fusil semi automatique calibre 12 avec point rouge a été acheté pour ceux qui souhaiteraient essayer le sanglier courant.

Attention de bien respecter les délais de renouvellement de détentions d'armes de catégorie B.

La personne s'en occupant à la sous- préfecture de Bonneville a été jusqu'à maintenant professionnelle et compréhensive à nos « retards ou oublis » , par contre cette personne va partir en retraite, nous ne savons pas comment sera son ou sa remplaçante.

Monter le dossier 4 mois avant la date de péremption et le présenter à la sous-préfecture au plus tard 3 mois avant le date de péremption.

Pour les possesseurs de détention d'arme de catégorie B, merci de fournir chaque année à la sous préfecture une photocopie recto verso de votre licence de tir et de votre carnet de tir.



Je tenais néanmoins à souligner que suite à une de mes visites quelques gros problèmes sont apparus en début d'année:

-Le stand ressemblait à une poubelle, des cibles usagées et des douilles traînaient par terre, les panneaux et drapeaux en fond de stand n'ont pas été rentrés et étaient livrés aux intempéries.

-La serrure de l'armoire contenant les cibles et la boîte à outils a été forcée ce qui est inadmissible. Si certains veulent tirer hors permanence et qu'ils n'ont pas de cibles, deux solutions existent : acheter des cibles d'avance pendant les permanences ou les acheter en armurerie mais en aucun cas forcer une serrure. Ces écarts ne seront plus tolérés pour la prochaine saison.

-Je rappelle également que le petit blason bleu fixé sur le poteau Telecom qui supporte la ligne téléphonique n'est pas une cible. Nous aurons du mal à justifier à France Telecom toute coupure de ligne ou dégradation de celle-ci.

Notre effectif est passé à 93 licenciés (6 jeunes ,6 dames, 1 junior et 80 Seniors) et sans compter que d'autres personnes vont sûrement prendre leur licence courant avril , nous nous limiterons volontairement à 100 personnes , de façon à avoir des pas de tir pas trop chargés.

Vous trouverez dans la rubrique du mot du secrétaire les décisions prises par le comité pour favoriser l'arrivée des nouveaux tireurs.

Merci encore une fois de plus à toutes les personnes qui s'investissent dans notre association.

Bonne saison 2014-2015 à tous.

Le président
Claude HENRIOUD



Le mot du secrétaire

Vous trouverez en page centrale le planning des permanences pour la saison 2015.



Pour les personnes s'étant inscrites à l'assemblée générale, les dates demandées ont été respectées. Les autres dates ont été fixées par moi-même en essayant de trouver des compromis entre les périodes de chasse, de vacances ou autres jours fériés, ce qui n'est pas aisé.

Si les dates qui sont indiquées ne vous conviennent pas, merci de me contacter rapidement pour les modifier. Pour les nouveaux membres, ne vous inquiétez pas, je vous ai mis d'office avec des personnes ayant déjà fait des permanences afin de ne pas vous laisser seuls.

Les permanences des « journées chasseurs » ne sont pas encore renseignées, si vous êtes intéressés, merci de vous inscrire, je me refuse à coller d'office des personnes ne le voulant pas de leur plein gré.

Pour information:

2010: 48 sociétaires. 2011: 55 sociétaires. 2012: 63 sociétaires.

2013: 70 sociétaires. 2014: 77 sociétaires. 2015: 93 sociétaires.

Vu que le nombre de nouveaux sociétaires est en hausse constante et que toutes ces personnes ne connaissent pas ou n'ont pas la culture du tir ou des armes, nous avons décidé de réserver un week-end pour la formation de ces nouveaux arrivants.



Nous leur proposons un stage d'initiation bien sur gratuit, pour leur apprendre les bases de la sécurité, du tir, de la réglementation et du fonctionnement du club.

Le président HENRIOUD et moi-même avons passé un diplôme d'animateur. Nous avons fait passer le message auprès des nouveaux sociétaires depuis trois ans mais peu ou pas de personnes nous ont contacté. Timidité ou peur de demander font peut-être blocage, de ce fait la journée de formation devrait être une bonne formule pour tout nouveau sociétaire.

Cette formation n'est pas obligatoire , de plus si vous êtes intéressés mais que la date ne vous convient pas, nous pourrons , bien sur, vous faire une formation plus tard en petit groupe.

Pour les personnes qui ont pris leur première licence il y a un, deux , trois ans, ou plus , vous pouvez bien sur participer!!!

Les modalités (durée, heure de début nombre de participants) vous seront indiquées avant la formation en fonction du nombre de candidats. Merci de vous inscrire en me contactant soit par mail soit par téléphone.

Donc attention, lors de ce week-end de formation, il n'y aura pas de tir possible pour toute personne non inscrite à cette formation.

Le site internet du club est toujours en ligne à l'adresse suivante et j'essaie de l'étoffer régulièrement selon les évènements.

<http://www.tir-haut-giffre.fr/>

vous trouverez dans le site internet toutes les informations concernant le club.

**Le secrétaire
TASTET Alain**



Le comité directeur

Président	M. HENRIOUD Claude
Trésorier	M. VAULEON Pierre
Secrétaire	M. TASTET Alain
Membres du comité	M. DURIS Jean
	M. CORNALI Iribert
	M. ROL Christophe
	M. ANSEL Frédéric
	M. SCURI Sylvain
	M. ALLAMAND Frédéric

Responsables Sanglier courant:

M. BONDAZ Jean-Claude
M. DENAMBRIDE Stéphane
M. GRANGERAT Maxime
M. SCURI Sylvain

Le Stand de Tir

L'association sportive de tir du haut Giffre assure des permanences hebdomadaires les samedi et dimanche de 14h00 à 18h00 du premier samedi d'avril au deuxième Samedi d'octobre. Une feuille de permanence ,avec les dates et les noms des permanents, est affichée dans le stand.

Le tir le matin est interdit pour préserver la tranquillité des habitations voisines et le tir après 18h00 doit rester le fait d'événements exceptionnels (concours, journées chasseurs, entraînement de la Police et autres....)



En dehors de ces dates, il vous faudra acheter un jeu de clé (caution de 20€) ou bien venir avec un tireur ayant la clé. Le règlement intérieur, sous forme de classeur, est consultable par tous dans le stand carabine.

Vous trouverez en page centrale le planning 2013 des permanences. Je vous demanderai pour la prochaine saison, de laisser au maximum la troisième colonne libre pour les nouveaux licenciés, de façon à ce qu'ils puissent faire leur première permanence avec des sociétaires expérimentés.

Nous rappelons que la participation à un week-end de permanence par saison est obligatoire afin de permettre un fonctionnement régulier et efficace des permanences. Une amende de 100 € sera appliquée en cas de non respect de cette permanence.

Les sociétaires ayant posé leur date de permanence lors de l'assemblée générale ou bien ayant contacté le secrétaire ultérieurement sont prioritaires et leurs dates ne seront pas déplacées.

Pour la saison prochaine, merci de contacter le secrétaire le plus rapidement possible après l'assemblée générale de façon à bloquer des dates de permanence selon votre convenance. De même, en cas de problème de santé, vacances, ou autre évènement imprévu, merci de contacter au plus tôt le secrétaire pour essayer de trouver un remplaçant.

La licence de la Fédération Française de Tir.

La licence de tir est valable pour la saison 2014-2015 du 1er septembre 2014 au 31 août 2015. Elle couvre néanmoins un



mois supplémentaire, les licences arrivant généralement fin août , afin de laisser le temps aux sociétaires de reprendre leur licence.

Passée cette date du premier octobre, les sociétaires n'ayant pas repris leur licence ne seraient pas couverts par l'assurance de la FFT en cas d'accident. De plus, la possession d'arme de catégorie B serait illégale, tout comme la possession d'arme de catégorie C (sauf si le sociétaire est détenteur d'un permis de chasse valide).

Pour les nouveaux sociétaires, un certificat médical est maintenant obligatoire à l'inscription, la ligue nous demande de ne plus envoyer de demande de nouvelle licence sans ce certificat médical.

Pour tous les sociétaires, il est indispensable de faire valider votre licence chez un médecin (emplacement prévu au dos de la licence) au plus tôt. Toute licence non visée par un médecin n'est pas valide et ,en cas d'accident ,l'assurance de la FFTir ne pourra pas être utilisée.

De plus en cas de contrôle des forces de l'ordre ,ou bien de vérification des préfectures et sous préfectures, une licence de tir non visée par un médecin équivaut pratiquement à ne pas avoir de licence de tir du tout.

Le carnet de Tir.

Ce document est indispensable à tout tireur en possession d'une arme classée en catégorie B ou qui souhaite en acquérir une.

Chaque tireur concerné doit avoir sur lui son carnet de tir au même titre que sa licence, pour la saison en cours. Il doit pou-



voir présenter son carnet de tir pour contrôle, aux autorités de police, de gendarmerie ou d'un responsable de la direction départementale Jeunesse et Sport, dés lors qu'il est sur un pas de tir.

Rappelons que le carnet de tir doit être validé 3 fois au cours de la saison (tir contrôlé). Les séances doivent être espacées de 2 mois minimum.

Attention, nous remarquons que les préfetures et sous préfetures regardent maintenant de très près les dates sur les carnets de tir et nous contactent pour avoir des éclaircissements en cas de dates illisibles ou manquantes ou trop rapprochées entre elles.

Seules les membres du comité sont habilités à remplir le registre des tirs et le carnet de tir. Les noms des membres du comité qui s'occupent des tirs contrôlés sont indiqués dans la quatrième colonne de la feuille de permanence. Cette liste est à titre indicatif et il arrive quelquefois que suite à une obligation personnelle, ces personnes soient remplacées ou absentes, il vous est donc demandé de bien penser à faire vos tirs contrôlés en temps et en heure afin qu'en cas de non remplacement du contrôleur de tir, vous puissiez avoir vos trois tirs annuels.

Sur les premiers carnets de tir, il était inscrit "Saison " par exemple 2008-2009 , les trois tirs contrôlés pouvaient être faits entre le 1er septembre 2008 et le 31 août 2009 (par exemple 1 en octobre 2008 , un en avril 2009 et un en Juillet 2009). Sur les nouveaux carnets de tir il est inscrit "Année" et dorénavant les trois tirs doivent être faits dans l'année civile.



Le registre de tir

Chaque tir contrôlé inscrit sur le carnet de tir doit l'être aussi sur le registre de tir. C'est le responsable des tirs contrôlés qui le complète. Ce registre peut-être contrôlé par les services administratifs ou les forces de l'ordre. Il nous est surtout utile en cas de perte de votre carnet de tir, il nous permet d'avoir une trace de tous vos tirs contrôlés.

Le cahier de présence

Ce cahier est à remplir pas vous même, à votre arrivée au club, en indiquant votre heure d'arrivée, votre nom et prénom ainsi que votre numéro de licence.

Attention à ne pas confondre ce cahier avec le registre des tirs, ce cahier ne sert qu'à prouver votre présence au stand en cas de contrôle des forces de l'ordre mais il n'a aucune valeur pour prouver un tir contrôlé.

Règlement intérieur

Une copie du règlement intérieur est disponible et consultable par tous au stand.

Demande de feuille verte.

Vous désirez acquérir une arme de catégorie B soumise à détention ou renouveler une détention qui arrive à expiration?

Quatre mois avant la date de fin de validité de votre autorisation, contactez le président qui vous constituera un dossier à compléter et à signer.



Pièces à fournir:

- Une photocopie recto-verso de votre carnet de tir.
- Un règlement de 7,50 Euros pour les frais de bureau.

Un dossier vous sera envoyé avec toutes les pièces à fournir à l'administration:

Attention, depuis Septembre 2013, le dossier complété est à déposer à la sous préfecture ou préfecture de votre domicile et non plus à la brigade de gendarmerie ou au poste de police.

Si vous ne pouvez pas vous rendre à la sous préfecture, envoyez votre dossier en recommandé avec accusé de réception.

La détention d'arme à titre sportif est conditionnée par le renouvellement de la licence. Passé le 30 septembre de l'année en cours, la détention devient illégale et l'arme peut être détruite par les services compétents.

Attention, les préfectures et sous-préfectures nous indiquent que devant le nombre de dossiers déposés en retard , souvent par négligence , les services de l'état ont tendance à refuser tout dossier reçu tardivement . Cette tendance est semble t-il nationale.



Contact

Le comité est à votre disposition pour toute demande de licence, feuille verte, duplicata de licence, renseignements législatifs ou pour contact avec la ligue ou la FFTir.

N'hésitez en aucun cas à le contacter en cas de retard constaté de délivrance de licence, feuille verte ou autre.

Président:

M. HENRIOUD Claude

Sur Magnin

74440 TANINGES

P: 06 80 01 99 08

T : 04 50 34 91 98

E: claude.henrioud@orange.fr

Secrétaire:

M. TASTET Alain

1241 Avenue du Noiret

74300 CLUSES

P : 06 65 77 05 24

T: 04 50 89 60 76

F : 09 59 75 48 07

E : alain.tastet.74@free.fr

Remerciements

- L'armurerie de l'Arve (Scionzier) et l'armurerie Gex (Sallanches), pour leurs nombreux lots et soutien lors de notre concours gros calibre.
- ROL Sports (Morillon) pour ses lots.
- La métallerie CAGNIN Roland (THYEZ) pour ses interventions de réparation et entretien.
- Le bar le Melting Spot (Samoëns) , pour la coupe-trophée du concours gros calibre.
- Le comité Guillaume TELL pour leurs informations concernant la nouvelle réglementation.
- Tous les sociétaires qui répondent présents lors de corvées, concours ou autres coups de mains.

